



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délinquance en Nouvelle-Calédonie

BILAN 2022 ET STRATÉGIE 2023

CABINET

Conférence de presse
du 28 mars 2023

DOSSIER DE PRESSE
DÉLINQUANCE EN NOUVELLE-CALÉDONIE
BILAN 2022 ET STRATÉGIE 2023

Table des matières

PRÉAMBULE	2
I. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉLINQUANCE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	3
1) Délinquance générale.....	3
2) Les atteintes aux biens.....	4
• Les vols de véhicules.....	4
• Les cambriolages.....	5
3) Les atteintes aux personnes.....	5
4) Les violences intrafamiliales.....	5
5) Focus particuliers.....	6
La part des mineurs dans les faits de délinquance.....	6
Les vols de véhicules.....	7
L'alcool.....	7
Opération d'abandon simplifié d'armes.....	8
II. BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES PAR LES FORCES DE L'ORDRE	8
1) Une présence renforcée sur le terrain.....	8
• En zone QRR : BST-GPO.....	8
• Les renforts de gendarmes mobiles.....	9
• Les contrôles routiers.....	10
2) En matière de sécurité routière.....	10
3) En matière de lutte contre les stupéfiants.....	11
4) En matière de lutte contre les violences intrafamiliales.....	12
• La prise en charge des auteurs.....	12
• L'hébergement d'urgence.....	12
• L'information des victimes.....	12
• Les saisies et dessaisissements d'armes.....	13
5) Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).....	13
6) Focus sur la délinquance économique.....	14
III. LES PRIORITÉS POUR 2023 : STRATÉGIES DE CONTRÔLE	15
1) Stratégie de contrôles renforcés sur la voie publique.....	15
• Renforcement des contrôles routiers par les forces de l'ordre en lien avec les agents des collectivités territoriales.....	15
• Maillage du territoire par le déploiement des dispositifs de contrôle.....	15
2) En matière de sécurité routière.....	16
3) En matière de lutte contre les stupéfiants.....	16
4) En matière de lutte contre les violences intrafamiliales.....	16

La Nouvelle-Calédonie est confrontée à une délinquance d'appropriation, qui se traduit par un fort taux de cambriolages et de vols de voitures (deux fois supérieur à la moyenne nationale), sans pour autant qu'ils donnent lieu à des recels ou trafics.

Le territoire se distingue également par la prégnance des coups et blessures volontaires, commis dans le cadre intrafamilial en lien avec une consommation excessive d'alcool (80% des placements en garde à vue).

La hausse des violences conjugales un phénomène continu depuis 2019. Si une libération de la parole est certainement à l'origine d'un accroissement du nombre de signalement, le niveau drastiquement élevé situe la Nouvelle-Calédonie parmi le territoire où les femmes, principales victimes, sont les plus exposées.

En revanche, le territoire est épargné par des phénomènes qui touchent la métropole et certains Outre-mer tels que le grand banditisme, les vols à main armée, le trafic d'êtres humains ou de stupéfiants à grande échelle.

La part des mineurs est plus élevée que la moyenne nationale même si elle est en baisse. Une constante doit être soulignée sur la période 2019/2022 : la délinquance des mineurs demeure très active et préoccupante.

Enfin, la délinquance reste un phénomène localisé et urbain : 84% des faits sont constatés en province Sud et l'agglomération du Grand Nouméa en regroupe à elle seule 76%.

Par ailleurs, le traitement de la délinquance doit être envisagé dans sa globalité. Si la compétence du représentant de l'État est concentrée sur le maintien de l'ordre public, la diminution des faits délictuels est le résultat d'une très grande variété d'interactions, **notamment en matière de prévention**. Elle implique notamment les actions :

- de l'autorité judiciaire, sous son autorité directe ou indirecte, la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et le service pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- des collectivités de Nouvelle-Calédonie : gouvernement, provinces, municipalités ;
- de la communauté de l'éducation et de la formation : le Vice-rectorat, régiment du service militaire adapté.

Au-delà, dans une logique de continuum de sécurité, chaque citoyen est susceptible d'y prendre part, en rejoignant des dispositifs de partenariat (participation citoyenne notamment) et en observant individuellement certaines précautions dans sa vie quotidienne.

L'alcool reste le dénominateur commun des faits de délinquance notamment dans les atteintes aux personnes et particulièrement dans les violences intrafamiliales.

I. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉLINQUANCE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

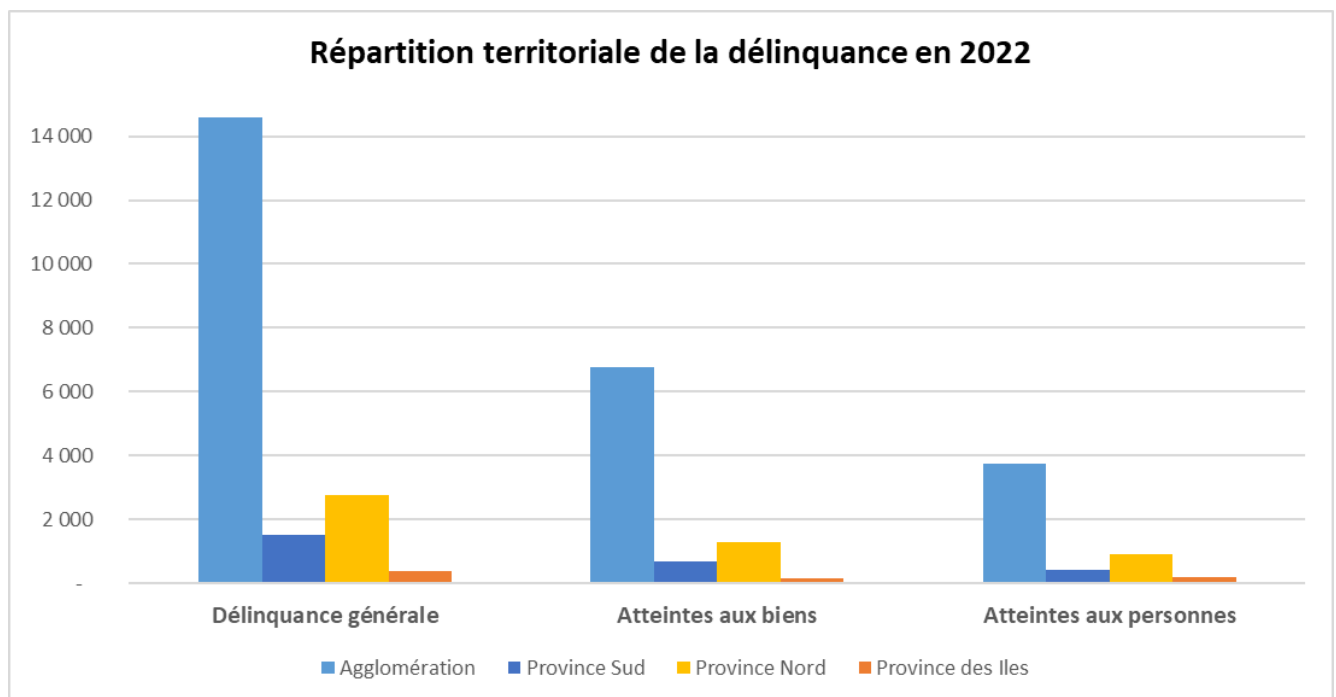
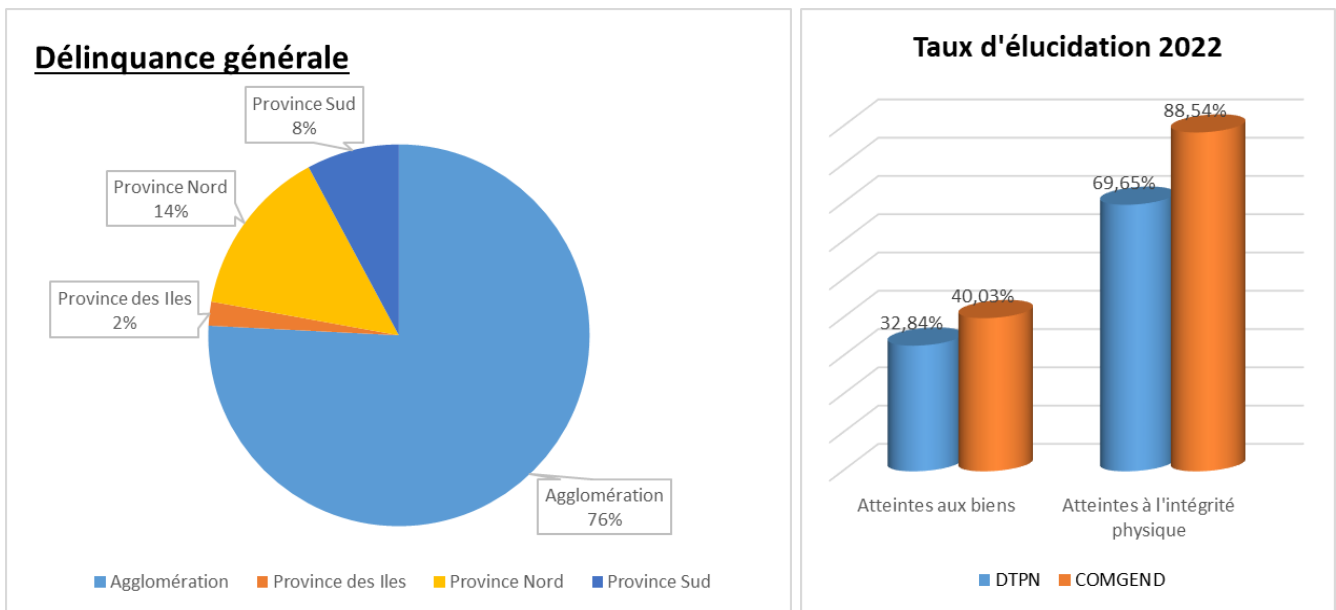
1) Délinquance générale

Les périodes de 2020 et 2021 impactées par les mesures de restrictions liées à la crise COVID (confinements, couvre-feux...) ont conduits à des reculs statistiques notables. Toute comparaison annuelle doit être mesurée.

La délinquance demeure un **phénomène localisé et urbain** marquée notamment par les vols de véhicules et les cambriolages.

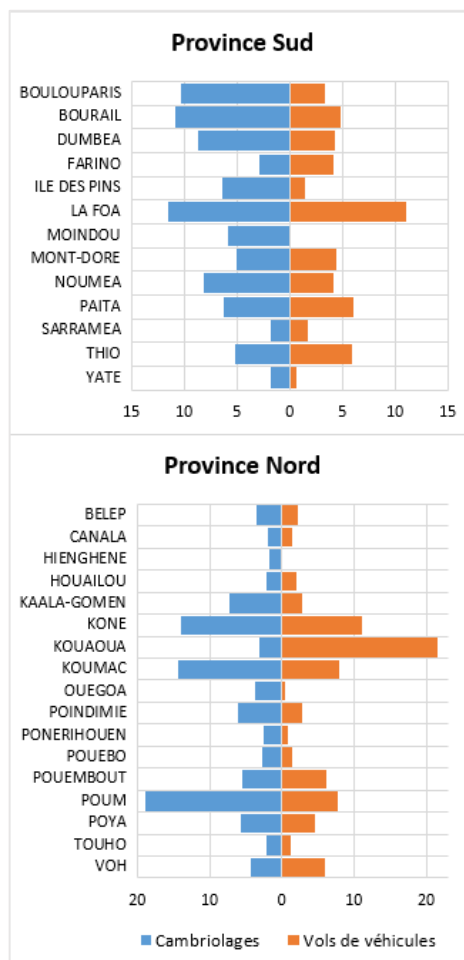
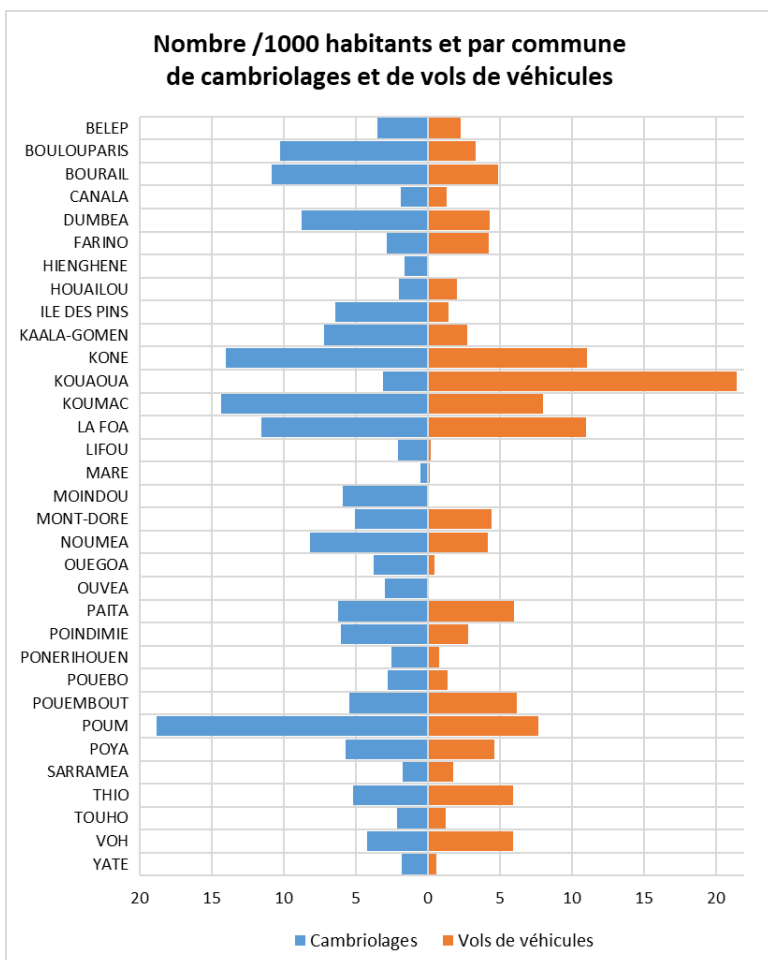
La province des Iles Loyauté reste épargnée dans son ensemble des phénomènes de délinquance générale.

Les taux d'élucidation demeurent quant à eux très supérieurs aux moyennes nationales avec plus de **60%** en zone police et plus de **63%** en zone gendarmerie.



2) Les atteintes aux biens

	Nombre de faits recensés par année				Évolution 2019/2022	Taux / 1000 h	
	2019	2020	2021	2022		NC	Métropole
ATTEINTES AUX BIENS	9 903	8 423	8 060	8 860	-10,53%	32,64	28,58
dont CAMBRIOLAGES	2 593	1 924	1 925	1 907	-26,46%	7,03	4,8
dont VOLS DE VÉHICULES	1 147	1 070	1 139	1 259	+9,76%	4,64	2,01



L'analyse des chiffres des **atteintes aux biens** démontre que la Nouvelle-Calédonie est confrontée à **une délinquance d'appropriation, qui se traduit toujours par un fort taux de vols liés aux voitures**, les véhicules étant souvent brûlés ou détruits dans la nuit qui suit le larcin.

- Les vols de véhicules

Le taux de vol de véhicule pour 1000 habitants est deux fois supérieur au niveau national. Un travail a été fait avec les importateurs pour équiper les véhicules d'entrée de gamme de système antidémarrage. Sur le terrain, les opérations anti-délinquance ont été multipliées en matière de sécurité routière organisées tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire, sur des créneaux horaires et des périodes prédéfinies. Mais ses résultats induisent également que le message doit être relayé concernant la sécurisation des véhicules afin que les clés soient moins accessibles dans les habitations.

À l'instar de 2021, en province Nord, les communes de Koné et Kouaoua relèvent en 2022 un nombre important de vols de véhicules. En 2022, en province Sud, la commune de La Foa se détache en matière de vols de véhicules.

- Les cambriolages

Sur la période 2019-2022, les atteintes aux biens connaissent un recul de 10,53%, notamment les cambriolages avec -26,46%. Les taux d'élucidation très élevés tant en zone gendarmerie qu'en zone police participent à ces résultats. Les nombres de cambriolage par habitant les plus importants sont relevés dans les communes de Koné, Koumac et Poum en province Nord, et Boulouparis, Bourail et La Foa en province Sud. Les services judiciaires participent également grandement à cette action en assurant le traitement procédural en temps réel et en approfondissant les investigations quand les circonstances le permettent.

Les vols sont perpétrés le plus souvent sans violence, et **la part des mineurs reste élevée avec 36,04%**. À Nouméa, le maillage territorial des brigades spécialisées de terrain a contribué fortement l'amélioration des résultats dans la lutte contre cette délinquance acquisitive.

3) Les atteintes aux personnes

	Nombre de faits recensés par année				Évolution 2019/2022	Taux / 1000 h	
	2019	2020	2021	2022		NC	Métropole
ATTEINTES AUX PERSONNES	3 994	4 787	4 775	5 279	+32,17%	19,45	11,79
dont VIOLENCES PHYSIQUES CRAPULEUSES	197	213	169	184	-6,6%	0,68	1,02
dont VIOLENCES PHYSIQUES NON CRAPULEUSES	2 967	3 622	3 458	3 872	+30,5%	14,27	7,1
dont VIOLENCES SEXUELLES	287	310	405	420	+46,34%	1,55	1,26

Le territoire se distingue également par la **prégnance des violences physiques non crapuleuses**, la tendance est haussière entre 2019 et 2022 et s'élève à **+30,5%**. **Les coups et blessures volontaires** sur personnes de 15 ans et plus, évoluent entre 2019 et 2022 de **+31%**. Se dégage en contraste une proportion de vols avec violences nettement inférieure à celle observée en métropole.

Ces faits sont le plus souvent en lien avec une consommation excessive d'alcool et sont régulièrement commis dans le **cadre intrafamilial**.

Les violences physiques crapuleuses qui avaient connu une importante diminution en 2021 connaissent une très légère hausse en 2022 (+15faits), mais sont en baisse de -6,6% comparativement à 2019.

Les atteintes aux personnes sont toujours marquées par **évolution très défavorable des violences sexuelles** depuis 2019 (287 faits en 2019 contre 420 faits en 2022 soit 46,34% d'augmentation et +75% rapporté à 2018).

4) Les violences intrafamiliales

	Nombre de faits recensés par année				Évolution 2019/2022	Taux / 1000 h	
	2019	2020	2021	2022		NC	Métropole
VIOLENCES INTRAFAMILIALES	1 576	2 027	2 217	2 510	+59,26%	9,25	4,47
dont VIOLENCES CONJUGALES	1 133	1 453	1 636	1 845	+62,84%	6,8	3,28

En 2022, trois femmes ont été tuées par leurs conjoints. Le nombre de victimes de violences conjugales est en constante augmentation depuis 2019 (**+62,84%**).

À l'occasion de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) menée pour la première fois en 2021 en Nouvelle-Calédonie, 14 500 personnes ont révélé avoir subi des violences physiques ou sexuelles en 2019 et 2020 soit 7,6% des adultes chaque année.

La Nouvelle-Calédonie est le territoire le plus concerné par les violences intrafamiliales de l'ensemble de l'espace national. Les agressions au sein du couple représentent 6,8 faits pour 1 000 habitants, soit un peu plus du **double de la moyenne hexagonale**. **Le cadre familial et conjugal favorise la répétition des actes** : respectivement 60% et 67% des victimes déclarent avoir subi des faits répétés au cours de ce même laps de temps.

Trois quarts des victimes de violences déclarent avoir été giflées, frappées, étranglées, ou avoir subi d'autres types de brutalités. 17% des victimes indiquent que leur agresseur a tenté de porter atteinte à leur vie.

Phénomène inquiétant, en zone police **les violences sur mineurs dans le cadre intrafamilial augmentent de 59%** avec 186 faits en 2022 contre 117 faits de cette nature en 2021.

Les chiffres des violences au sein des couples restent élevés. Le taux de violence physique et sexuelle est 7 fois plus élevé qu'en France métropolitaine.

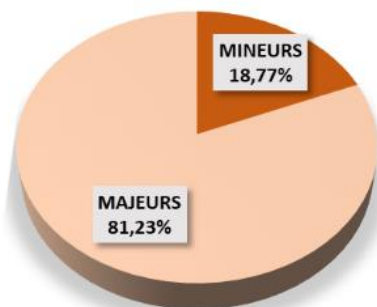
L'usage excessif d'alcool ou de stupéfiants (cannabis) est régulièrement constaté dans les actes de violence par les forces de l'ordre. L'alcool est régulièrement utilisé comme prétexte pour expliquer, voir justifier la violence physique, alors qu'il sert principalement de catalyseur, déclenchant des actes provenant d'une violence déjà présente dans les actes du quotidien et au sein des familles.

En Nouvelle-Calédonie, les violences conjugales représentent 30% des gardes à vues réalisées en 2021. Au centre pénitentiaire, un détenu sur cinq l'est pour des violences conjugales. En Nouvelle-Calédonie, la famille est le lieu de 43% des violences physiques ou sexuelles (ISEE NC).

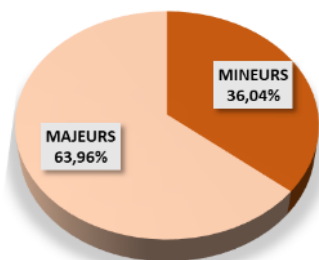
5) Focus particuliers

La part des mineurs dans les faits de délinquance

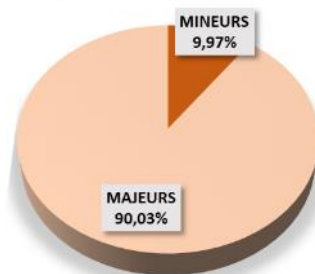
Part des mineurs dans la délinquance générale en 2022



Part des mineurs dans les atteintes aux biens en 2022



Part des mineurs dans les atteintes aux personnes en 2022



La délinquance touche une population de plus en plus jeune.

La part des mineurs est plus élevée que la moyenne nationale. Une constante doit être soulignée sur la période 2019/2022 : **la délinquance des mineurs demeure très active et préoccupante** avec en moyenne **18,77%** de mineurs impliqués dans des faits de délinquance générale.

Elle est d'avantage marquée dans les vols avec violences et les atteintes aux biens pour lesquels elle approche **39%** en zone police et un peu plus de **33%** en zone gendarmerie. Ces taux se révèlent **les plus importants en province Sud** tant dans les **cambriolages avec 49% pour Nouméa et 47% pour le reste de la province Sud**. De même pour les **vols de véhicules avec 44% pour Nouméa et 40% dans les autres communes** de la province Sud.

Certains d'entre eux sont très jeunes, livrés à eux-mêmes et particulièrement hermétiques à toute forme d'autorité. La quasi-totalité des actes d'appropriation est réalisée à des fins ludiques. De nombreux mineurs bien ancrés dans la délinquance présentent déjà une addiction à l'alcool et au cannabis. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation, il s'agit souvent de jeunes vivant dans un contexte familial particulièrement défavorable.

Afin de permettre d'enrayer les trajectoires de basculement et d'enracinement de la délinquance, des alternatives à la réponse pénale sont mises en œuvre. Les dispositifs règlementaires tel que le **rappel à l'ordre par le maire** ou encore les **alternatives aux poursuites judiciaires**, ont vocation à assurer une **prise en charge rapide, adaptée et plus systématique** aux faits d'incivilités et de petite délinquance commis par des mineurs ou des jeunes majeurs.

Les vols de véhicules

Les vols de véhicules qui avaient connu une baisse en 2020 et 2021 liée aux mesures de restrictions de la crise COVID (confinements, couvre-feux...), voient leur chiffre repartir à la hausse rapportée à 2019 (+9,76%).

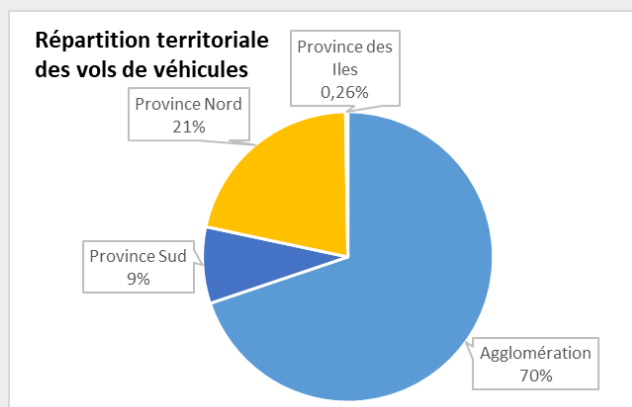
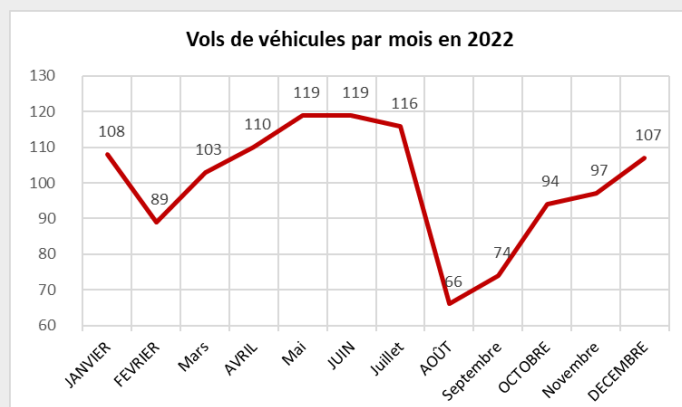
La proportion de vol de véhicules est plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale.

Les vols de véhicules connaissent quant à eux une augmentation significative de 53% en zone police avec 367 faits constatés sur l'année 2022 contre 239 faits constatés au cours de la même période 2021. Il convient toutefois de préciser que **près du tiers de ces faits sont des tentatives**.

La part des mineurs demeure élevée avec **44% des mineurs impliqués dans les vols de véhicules** contre 32% pour l'année 2021.

Le taux d'élucidation demeure également élevé avec 47% de vols de véhicules élucidés.

La part des mineurs dans les vols de véhicules en zone gendarmerie s'élève à **37,62%**.



L'alcool

Une large majorité des problématiques en matière d'ordre public résulte d'une consommation excessive d'alcool. 70 % de la population calédonienne de plus de 15 ans déclare boire de l'alcool. L'ISEE NC estime que la consommation d'alcool en 2021 par habitant de 15 ans et + s'élève à 7.3 litres d'alcool pur par an. Le type d'alcool le plus consommé en Nouvelle-Calédonie en 2021 est la bière (50,4%) suivent les vins (26%) et les alcools forts (23,5%). Cette tendance est assez constante sur la dernière décennie.

Chaque année, près de 6000 cas d'ivresses publiques manifestes (IPM) sont recensés par la direction territoriale de la police nationale, compétente à Nouméa. 3360 personnes en IPM ont été mise en dégrèvement en 2022 contre 4000 personnes en 2020. Le samedi est le jour où les interpellations en IPM sont les plus nombreuses à Nouméa (en moyenne 131 personnes sur les 6 premiers mois de l'année), le créneau horaire le plus impacté étant de 23h à 4h du matin. La catégorie d'âge la plus concernée est celle des 20-24 ans. Enfin, on constate en 2022 sur les six premiers mois, une tendance haussière de **l'ivresse féminine à 14,23% contre 13% depuis 2019**.

Sur les 15 dernières années, la conduite en état d'ivresse représente 90% des suspensions administratives de permis de conduire.

Point d'attention : la consommation d'alcool à brûler contenant du méthanol mélangé à des jus de fruit ou du vin, est parfois utilisée par une certaine population alcoolodépendante en situation précaire et des SDF. La DTPN a ainsi constaté le décès d'une personne après absorption de méthanol en 2022, après avoir enregistré le décès de 5 SDF en 2021 dans les mêmes conditions. La DASS est saisie de ce phénomène. Des actions de sensibilisation aux dangers de ce type de consommation auprès de la population concernée, des commerçants de proximité et des stations-services a été menée par la DTPN.

Opération d'abandon simplifié d'armes

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a organisé une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE). Les services de l'État en Nouvelle-Calédonie se sont également engagés dans cette opération, fait unique parmi les collectivités françaises du Pacifique.

Plusieurs sites de collecte ont été déployés et des déplacements à domicile organisés pour permettre la restitution des armes, illégalement détenues, la plupart du temps héritées de parents ou de proches.

40 armes et 17 500 munitions ont ainsi été restituées par leurs détenteurs. Il s'agit principalement d'armes de poing et de chasse qui seront à terme détruites et limiteront d'autant les risques d'accident domestique.

Conformément à l'esprit de l'opération, aucune poursuite judiciaire n'a affecté les déposants.



II. BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES PAR LES FORCES DE L'ORDRE

1) Une présence renforcée sur le terrain

- En zone QRR : BST-GPO...

L'expérimentation menée à Pierre-Lenquette Montravel (PLM) et Tindu depuis le 1^{er} septembre 2018, s'articule autour des 2 grands principes d'action de la PSQ : renforcer la présence sur la voie publique et approfondir le partenariat avec l'ensemble des acteurs du quartier.

Des actions structurantes ont été mises en œuvre et ont permis de renouveler la manière d'appréhender les problématiques de sécurité dans le quartier.

Ainsi, la création d'un groupe de sécurité de proximité (GSP) **devenu brigade spécialisée de terrain (BST) en 2020** permet d'allier répression, dissuasion et contact avec la population. Composée de policiers fidélisés sur le quartier, la BST travaille en horaires élargis pour une meilleure adaptation de l'action policière aux réalités de la délinquance. Actuellement il existe 3 Brigades Spécialisées de Terrain (BST) dont

1 spécialement dédiée au quartier de reconquête républicaine (QRR : PLM – DUCOS – TINDU). En 2022 les BST ont procédé à pas moins de 978 interpellations.

Depuis la généralisation de la sécurité du quotidien, la zone police est découpée en 4 secteurs et compte des groupes de partenariat opérationnels (GPO) à Magenta, Rivière Salée et Tuband.

Les principales thématiques évoquées lors de ces GPO concernent :

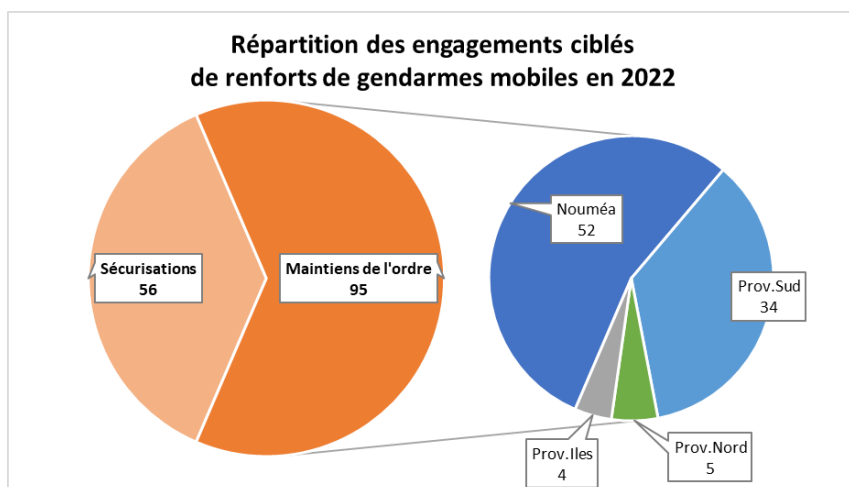
- tapage musical et consommation d'alcool ;
- jets de pierres projectiles sur les bus TANE0 ;
- stationnements anarchiques et obstacles devant les accès secours ;
- problématique des SDF alcoolisés, agressifs ;
- perturbateurs indésirables ;
- regroupements avec rixes ;
- petits deals de stupéfiants ;
- problématique liée à certains nakamals.

Bilan 2022 : 48 réunions GPO, 218 problématiques identifiées, 119 problématiques résolues.

1 délégué à la cohésion police-population (DCPP) pour les secteurs Sud et Magenta.

Constatations	132	Interventions Police Secours	1 462
Enquêtes de voisinage	979	Contacts commerces	4 017
Interpellations / Invitations à suivre	978	Contacts bailleurs sociaux	35
Patrouilles portées	2 146	Contacts établissements scolaires	978
Patrouilles pédestres	3 734	Contacts associations	91
Sécurité des transports en commun	876	Contacts population	24 493

- Les renforts de gendarmes mobiles



Lorsqu'ils n'étaient pas engagés sur les missions de sécurisation et de maintien de l'ordre, les renforts de gendarmerie mobile concourent activement à la lutte contre la délinquance soit en étant intégrés directement dans les brigades, soit en menant des opérations de sécurisation en détachements autonomes sur de nombreux points du territoire.

Le dispositif socle comptait 5 escadrons de gendarmerie mobile (EGM) déployés sur l'ensemble du territoire et répartis en 1 groupement tactique de gendarmerie (GTG), 3 EGM orientés sur le Grand Nouméa et les Iles, et 1 EGM orienté sur les côtes Est et Ouest. Leurs missions sont de 2 natures : le maintien de l'ordre et l'appui à la gendarmerie territoriale (GT) dans sa mission de sécurité publique générale.

En zone Police, les missions confiées sont de deux ordres :

- sécurisation (CORAT) des sorties des établissements de nuit et des baies de Nouméa ainsi que de la Place des Cocotiers et le centre-ville de Nouméa (56 engagements en 2022 soit 240 personnels pour un volume de 1 440 heures / gendarme) ;
- renfort lors de manifestations susceptibles de troubler l'ordre public (63 engagements en 2022 soit 1 538 personnels et un volume de 11 984 heures / gendarme).

En zone Gendarmerie, sur le volet maintien de l'ordre, les escadrons ont été engagés à 32 reprises à Maré, l'Île des Pins, Yaté et sur les visites officielles. Cela représente l'emploi de 770 personnels avec une moyenne 2 pelotons par engagement, et un volume horaire total / gendarme de 11 352 heures.

Sur le volet appui à la gendarmerie territoriale, le dispositif permanent prévoit le renforcement des brigades territoriales (91 GM sur 29 unités) et la mise en œuvre de 9 détachements de surveillance et d'intervention (134 GM) répartis sur Kaala-Gomen, Bourail, Poindimié, Houailou, Canala, Tontouta, Païta, Grand Nouméa, caserne Bailly et Plum.

Leurs missions s'articulent autour de :

- la surveillance et sécurisation des zones d'implantation,
- le renfort aux GT, lors des OAD interservices et en cas de troubles à l'ordre public,
- les contrôles routiers et contrôles de flux,
- les transfèrements judiciaires,
- la lutte contre les incivilités (VIF, stupéfiants, alcoolisation, dégradations, cambriolages, braconnage),
- le soutien de l'administration pénitentiaire au niveau du Médipôle (garde des détenus hospitalisés).

Un dispositif spécifique permanent de sécurisation de Saint-Louis (verrous) est activé chaque nuit entre 22 heures et 6 heures du matin. Les effectifs mobilisés du lundi au jeudi sont doublés du vendredi au dimanche.

Depuis décembre 2022 un **dispositif d'aide à la manœuvre** a été mis en place à Dumbéa avec la création d'un poste permanent au Parc Fayard.

- Les contrôles routiers

En zone police, ce sont **1 745 opérations de contrôles** réalisées soit une augmentation de +18,95% par rapport à 2021 et 8 940 infractions relevées.

Le volume des CEA atteint **303** faits constatés en 2022 contre 324 en 2021 et 267 en 2020. Les contrôles d'alcoolémie sont en forte hausse par rapport à 2021 (160 contrôles d'alcoolémie en 2022).

Le volume des infractions relatives aux excès de vitesse constaté au cours de l'année 2022 (1 098 excès de vitesse) est en légère baisse de 3 % par rapport à la même période de 2021 (1 137 excès de vitesse).

À noter que 100 gardes à vue ont été prises dans le cadre des délits routiers.

En zone gendarmerie, ce sont plus de **40 810 heures** externes consacrées par les gendarmes en sécurité routière qui ont permis de relever **20 323 infractions routières** dont **12 638 IGGA** (infractions graves génératrices d'accidents). Le nombre d'excès de grande vitesse reste stable.

Comme en 2021, les infractions les plus relevées sont le **non port de la ceinture de sécurité et l'absence de dispositif de sécurité pour enfants** avec **2 664 infractions**. Elle est suivie des conduites sans permis (1 582 infractions), de l'usage de téléphone portable ou de distracteurs (1 033 infractions) et enfin des infractions dangereuses liées aux règles de priorité (708 infractions).

Les dépistages d'alcoolémie réalisés sont en hausse de +20,25% et ont donné lieu à un relevé d'infractions de +13,05% (1 715 infractions).

Les rétentions de permis de conduire sont aussi en hausse de +19,10% avec 904 rétentions en 2022 contre 759 en 2021. De même pour les immobilisations qui enregistrent +29,89% d'augmentation avec 1 621 immobilisations en 2022 pour 1 248 en 2021.

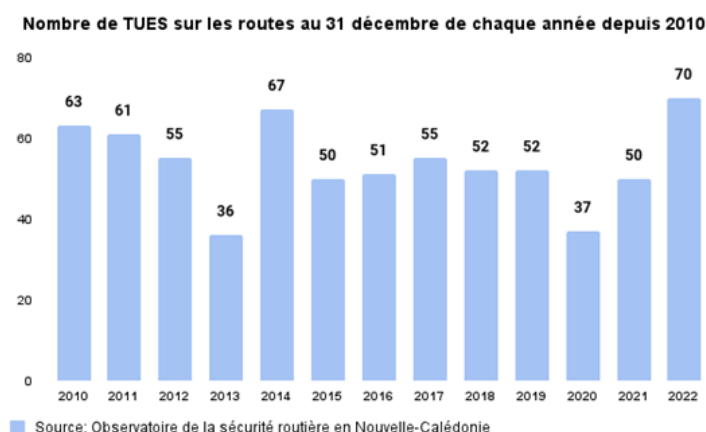
2) En matière de sécurité routière

Le territoire affiche de tristes records en matière d'insécurité routière. À titre de comparaison avec la France métropolitaine, en 2022, 50 personnes sont décédées pour 1 million d'habitants soit 5 tués pour 100 000 habitants (source ONISR). Avec 70 tués sur les routes calédoniennes en 2022 (contre 50 en 2021), la mortalité y est près de six fois supérieure à la moyenne métropolitaine.

Quatre principaux facteurs sont à l'origine des accidents mortels : **l'alcool** dans 73% des cas, le **cannabis** dans 43,5% des cas, la **vitesse excessive** dans 62% des cas, le **défaut de permis de conduire** dans 39% des cas, le **non-port de la ceinture de sécurité** est présent dans 58,5% des cas.

Les forces de l'ordre consacrent une part significative de leur activité à l'action répressive en matière de sécurité routière notamment par le déploiement de véhicules équipés de radars embarqués.

Les forces de l'ordre s'attachent également à des actions de sensibilisation en milieu scolaire, auprès de publics choisis. Les travaux du conseil calédonien de la sécurité routière ont été relancés en 2022 et un plan d'actions a été acté et doit être mis en œuvre dès 2023.

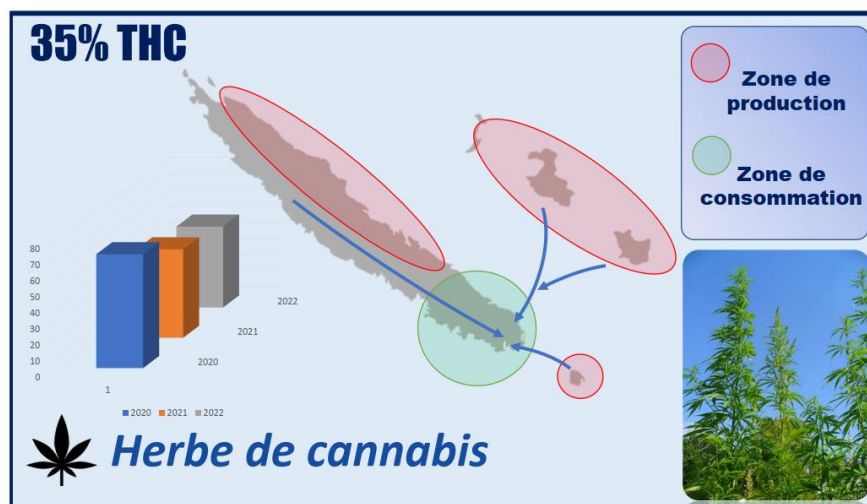


3) En matière de lutte contre les stupéfiants

Le trafic organisé de stupéfiants en Nouvelle-Calédonie est actuellement de faible intensité. L'usage, la culture et la revente d'herbe de cannabis constituant la majeure partie des infractions relevées.

De rares et faibles trafics de cocaïne, de MDMA et de LSD ont été décelés et démantelés lors des années précédentes.

Localement, le trafic de cannabis tend à s'organiser principalement entre la côte Est et le Grand Nouméa et avec l'apparition, depuis 2020, de plateformes internet de mises en relation entre acheteurs et vendeurs, notamment par des groupes dédiés sur Facebook.



En 2022, la gendarmerie a constaté 434 infractions liées aux produits stupéfiants dont 12 affaires de trafic, en comparaison avec l'année précédente, le nombre d'usage-revente a diminué de 9,57 % avec 85 faits constatés ainsi que l'usage « simple » qui a régressé de 21,23 % avec 308 faits constatés. Les saisies de produits stupéfiants, hors cocaïne ont régressé, ainsi que le nombre de gardes à vue, en revanche les saisies en numéraire, liées au trafic de stupéfiant, ont considérablement augmenté, représentant 2,46 MF XPF en 2022.

En zone police, 586 procédures en lien avec les stupéfiants ont été établies en 2022 : 16 concernent des trafics, 80 concernent des usages-reventes et 490 des usages. Les saisies pour l'année 2022 sont constituées de : 33 KG d'herbe de cannabis, 136 grammes de cocaïne et 422 grammes de drogues de synthèses.

Une opération d'envergure menée en décembre 2022 a permis l'interpellation de 12 mis en cause appartenant à un groupe spécialisé dans la culture de cannabis dans le nord de la Nouvelle-Calédonie et sa commercialisation dans deux points de deal de Nouméa. 14 kilogrammes de cannabis et 246 pieds étaient saisis ainsi que 300 000 euros en espèces et en valeurs mobilières et immobilières. 4 individus composant la tête de ce réseau ont été incarcérés et plusieurs autres placés sous contrôle judiciaire. Dans cette affaire, les investigations avaient permis de mettre à jour des transactions pouvant atteindre près de

4 millions de fcfp et l'organisation de plus d'une douzaine de trajets de type « go fast ». Plusieurs dizaines de clients ont été identifiés pour un achat total de produits stupéfiants de plusieurs millions de francs fcfp.

L'émergence de trafics locaux de cocaïne, MDMA et LSD constatés les années précédentes, qui semblait avoir été freinée par la mise sous cloche sanitaire de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de la pandémie COVID-19, a connu une reprise en 2022 et en début d'année 2023 avec la réouverture des vecteurs aériens et maritimes. La Nouvelle-Calédonie se trouvant en effet, sur « route de la drogue ». Les douanes grâce à l'amélioration de leurs outils de détection, ont saisi en collaboration avec le STPJ de la DTPN très récemment 1 kg de cocaïne dissimulé dans un colis postal. Il s'agit de la plus importante saisie de cocaïne réalisée sur le Territoire au cours des dernières années.

En effet, la contribution de la Douane dans la lutte contre les produits stupéfiants passe par :

- le contrôle et le suivi des précurseurs chimiques de drogue,
- la coopération Douane, Gendarmerie, Police sous l'égide du Haut-commissariat,
- le Partenariat avec les entreprises pour la délivrance et le suivi des agréments, enregistrements et déclarations d'exportation à destination de NC.

4) En matière de lutte contre les violences intrafamiliales

- La prise en charge des auteurs

Dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales, un partenariat avec le Parquet de Nouméa et la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale de la province Sud a abouti à la mise en œuvre d'un **stage de responsabilisation des auteurs de violences conjugales** cofinancé par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Ce dispositif offre depuis juin 2021 deux sessions mensuelles pouvant accueillir jusqu'à 15 stagiaires. Il a ainsi bénéficié à un peu plus de 200 participants dont les 2/3 acceptent un suivi personnel après le stage. Ces résultats ont encouragé le développement et l'élargissement du dispositif en 2022. Ainsi, les orientations du Parquet vers ce dispositif, initialement dédié aux primo-délinquants auteurs de violences conjugales, intègrent désormais les primo-récidivistes. Un stage de citoyenneté pour les auteurs de violences de violences conjugales a été développé avec l'appui de l'État à hauteur de 20 000 € en 2022.

- L'hébergement d'urgence

En 2022, le Haut-commissariat a bénéficié d'une dotation de la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement) permettant de financer un **dispositif de nuitées hôtelières sur l'agglomération** pour les victimes et familles en situation de détresse en cas d'insuffisance dans les structures dédiées.

- L'information des victimes

Afin de favoriser l'accès au droit, l'État a subventionné depuis 2019 plusieurs dispositifs d'accueil et d'aide aux victimes notamment des permanences juridiques assurées par l'Association pour l'Accès au Droit et l'Aide aux Victimes (ADAVI) sous forme de bureaux d'aides aux victimes au sein des sections détachées du tribunal de Koné et Lifou, mais aussi auprès des communes de Thio et dernièrement à l'Île des Pins.

Une campagne de sensibilisation et de communication digitale a été lancée sur internet en novembre 2022 sur le site du haut-commissariat.

<https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Lutte-contre-les-violences-conjugales-et-intrafamiliales>



Dans le prolongement, une session d'information à l'intention des principales associations qui œuvrent dans le domaine a été conduite avec pour objet de présenter les mesures mises en œuvre par les services de police et de gendarmerie pour la **prise en charge adaptée des victimes** de violences intrafamiliales.

- Les saisies et dessaisissements d'armes

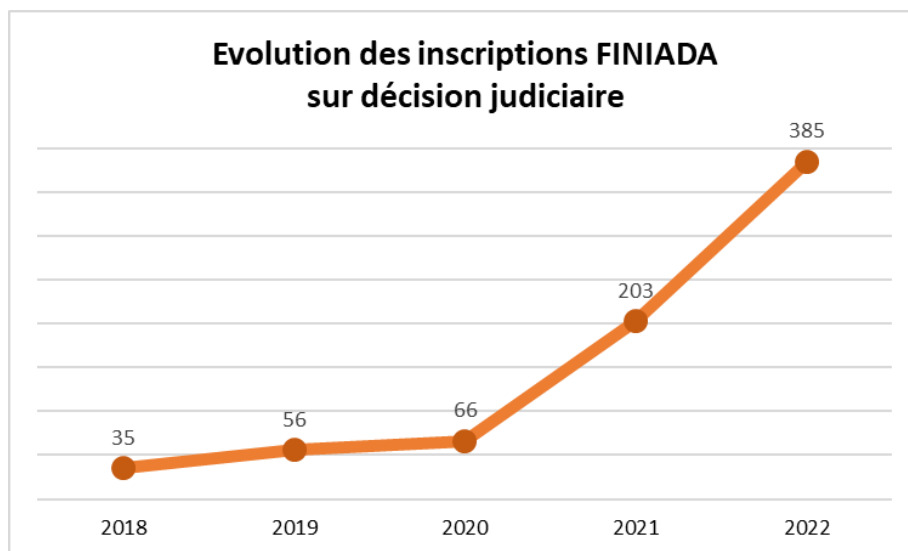
Les auteurs de violences conjugales, détenteurs d'une arme, font l'objet d'une inscription systématique sur le fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA) sur décision de l'autorité judiciaire et d'une procédure de saisie de leurs armes à feu.

En 2021, sur les 203 personnes inscrites au FINIADA sur décision judiciaire, 67 inscriptions concernent des violences sur conjointe, concubine ou partenaire liée par un pacte civil ; 8 sont assorties d'une ordonnance de protection.

En 2022, sur 385 inscriptions au FINIADA sur décision judiciaire 126 concernent des violences conjugales dont 9 assorties d'une ordonnance de protection.

On note que le nombre d'inscriptions au FINIADA suite à une décision judiciaire est en constante augmentation depuis l'année 2021 où il avait été multiplié par trois et qu'il s'est élevé en 2022 de +90%.

Inscriptions au Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes (FINIADA)						
MOTIFS / ANNÉE	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Dessaisissement	0	67	39	30	57	193
Remise	43	13	7	2	0	65
Décision Judiciaire	35	56	66	203	385	745
TOTAL	78	136	112	235	442	1 003



5) Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

La dotation budgétaire annuelle du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est stable avec 230 000 € soit 27,5 millions XPF, hors crédits spécifiques dédiés au cofinancement des postes d'intervenants sociaux en brigade de gendarmerie.

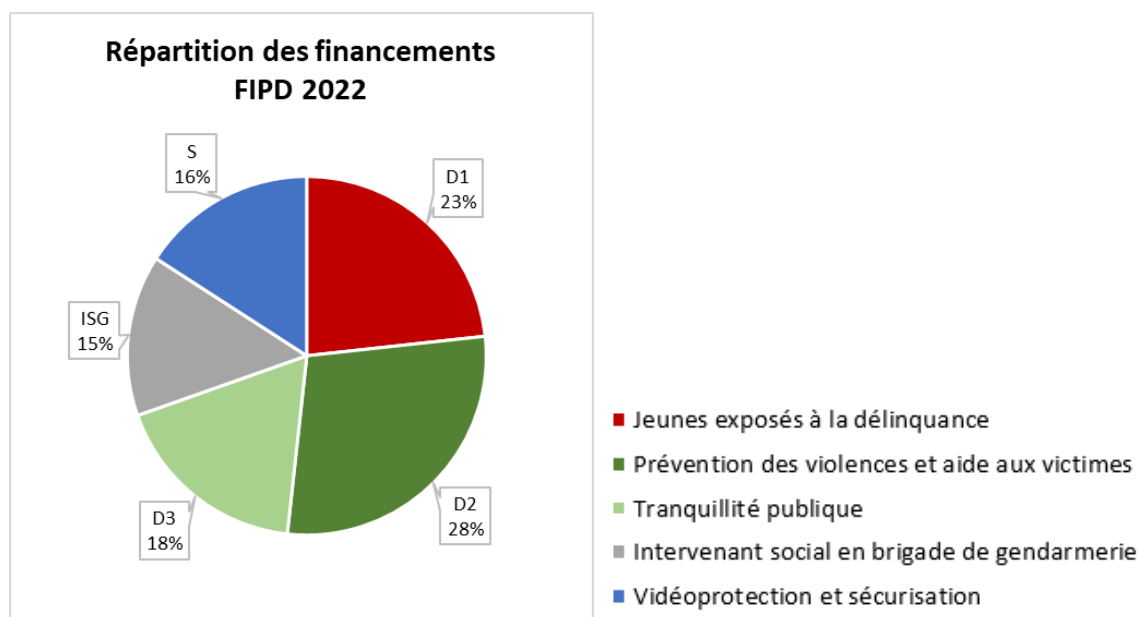
En 2022, **24 projets** ont été financés pour un montant total d'un peu plus de **31 millions XPF** parmi lesquels une attention particulière a été portée pour le maintien des cofinancements aux actions pour l'amélioration de la **prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes**, priorité nationale depuis le Grenelle des violences conjugales de 2019. La part des subventions consacrées à cet axe a nettement évolué ces dernières années et représente en moyenne **1/3 des financements annuels**.

Les mesures financées concernent le maillage territorial du **réseau d'aide et d'accueil des victimes** sur l'ensemble du territoire. Déjà développé à travers les dispositifs TGD (téléphone grave danger) et BAR (bracelet anti-rapprochement) et les bureaux d'aide aux victimes en provinces Nord et Iles à l'intention des populations isolées, des permanences juridiques ont été mises en œuvre en 2022 à l'Île des Pins. Des actions ponctuelles du même type sont déployées concomitamment par zone, comme à La Foa avec pour cible les populations du bassin qui regroupe les communes avoisinantes de Farino, Moindou et Sarraméa.

Plusieurs actions ont été reconduites en matière de **prévention de la récidive à l'intention des détenus**, de **prévention de la délinquance** et de **médiation** dont les effets bénéfiques se ressentent en terme de **tranquillité publique** notamment dans les quartiers populaires de Nouméa tels que Magenta ou Pierre Lenquette (QRR). De même, le réseau d'agents de médiation et de prévention de la commune de Païta a aussi été soutenu en 2022, comme des actions d'accompagnement de la jeunesse sur les communes de La Foa et Thio en province Sud mais aussi Koumac en province Nord.

Enfin, il convient de noter la part croissante des accompagnements financiers des communes en matière de **vidéoprotection** qui a bénéficié en province Sud aux communes de Boulouparis, Bourail et du Mont-Dore pour le développement de leurs systèmes de vidéoprotection déjà existants, mais aussi en province Nord à la commune de Koumac pour l'installation de son système de vidéoprotection justifié par la recrudescence des faits de délinquance qu'elle connaît ces dernières années.

Programmes d'action	Nombre de projets financés	Subventions attribuées en XPF
D1 - Jeunes exposés à la délinquance	8	7 250 477 XPF
D2 - Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes	6	8 874 940 XPF
D3 - Tranquillité publique	4	5 567 542 XPF
S - Vidéoprotection, équipement des polices municipales, sécurisation des établissements scolaires	4	4 529 475 XPF
ISG - Intervenant social en brigade de gendarmerie	2	4 946 778 XPF
Total général	24	31 169 212 XPF



6) Focus sur la délinquance économique

Les services de police et de gendarmerie enregistrent en 2022 une nette augmentation des infractions économiques et financières. Le bilan 2022 du Groupe d'Intervention Régional (GIR) révèle un montant total des saisies d'avoirs criminels de près de **380 millions de fcfp** dont 82,6% réalisés par les services de gendarmerie et 17,4% par les services de police.

Le travail minutieux des enquêteurs de la brigade de gendarmerie de Dumbéa, appuyés du GIR spécialiste en la matière, a permis de mettre au jour un réseau organisé de **bingos sauvages** qui s'est développé au fil des ans. Les saisies dans le cadre de cette affaire se chiffrent à environ 30 millions cfp dont 1 bien immobilier.

En zone police, la délinquance économique et financière constatée au niveau de la circonscription de Nouméa a évolué de 153% de 2021 à 2022 avec un taux d'élucidation à 59%.

On relève une recrudescence des fraudes exploitant l'incertitude et la fragilité économique induite par la crise mais également des arnaques notamment en ligne visant les personnes et les entreprises. Les consommateurs se tournent vers le commerce électronique et manquent de vigilance face aux annonces, aux offres de crédit, aux gains, proposées sur les réseaux sociaux. Ils n'hésitent pas à donner leurs coordonnées bancaires, leurs données personnelles ou à verser une somme d'argent. Les escroqueries ont augmenté de plus de 52% par rapport à 2021.

Un autre type d'escroquerie s'est révélé en Nouvelle-Calédonie, une variante de l'escroquerie à l'investissement : les placements lucratifs en actifs numériques sous la forme d'investissement de type Ponzi se sont développés (montage financier qui consiste à rémunérer les investissements des clients par les fonds procurés par les nouveaux entrants).

Les infractions relatives aux chèques restent constantes en proportion et représentent 10% du portefeuille du groupe des enquêtes financières.

Les saisies d'avoires criminels en 2022, à hauteur de 65 934 074 frs (552 423 euros) ont diminué de 56 % par rapport à l'année précédente. Ces saisies ont été en grande partie le fruit d'une collaboration avec le groupe d'intervention régional de Nouvelle-Calédonie. Elles étaient diligentées respectivement des chefs d'abus de biens sociaux et de corruption pour les infractions principales par le STPJ 988.

Enfin, le phénomène des chèques cassés, propre à la Nouvelle-Calédonie, perdure depuis plusieurs années. Détecté depuis 4 à 5 ans, l'action des services a permis de mettre en lumière cette pratique coutumière et de confondre des auteurs qui disposent généralement de commerces et agissent généralement dans des communautés. L'action des services reste très active sur ce phénomène pour lequel les auteurs peuvent encourir de lourdes peines pour exercice illégal de la profession de banquier, blanchiment, faux et usage de faux, et fraude fiscale, entre autres.

III. LES PRIORITÉS POUR 2023 : STRATÉGIES DE CONTRÔLE

1) Stratégie de contrôles renforcés sur la voie publique

Elle a pour objectif de lutter contre l'impunité et le sentiment associé et s'articule autour des :

- Renforcement des contrôles routiers par les forces de l'ordre en lien avec les agents des collectivités territoriales

Depuis octobre 2022, la gendarmerie nationale a déployé l'opération dite « vague bleue » qui consiste à marquer le territoire d'une présence renforcée des forces de l'ordre avec des opérations répressives centralisées particulièrement en fin de semaine notamment sur les conduites addictives, les dépassements de vitesse, le non port des équipements de sécurité.

- Maillage du territoire par le déploiement des dispositifs de contrôle

À ce titre, le Haut-commissaire a d'ores et déjà sollicité une mission d'expertise de la délégation interministérielle de la sécurité routière pour le déploiement de dispositifs de contrôle notamment au regard des caractéristiques de l'accidentalité routière en Nouvelle-Calédonie pour le premier semestre 2023.

La Nouvelle-Calédonie a fait l'acquisition de 3 véhicules neufs dans lesquels les radars embarqués seront installés. Ce matériel sera mis à disposition des forces de l'ordre pour assurer les contrôles sur l'ensemble du territoire et renforcer ainsi leur capacité de contrôle. Au titre du budget 2023, la Nouvelle-Calédonie envisage également l'acquisition de 3 ETM (équipements de terrain mobiles).

Parallèlement, un travail sera engagé avec les collectivités communales pour envisager le renforcement des relevés d'infractions par la vidéoprotection.

Les forces de l'ordre continueront de consacrer une part importante de leur activité aux contrôles routiers qui font état des constats suivants :

- l'alcoolémie au volant est en augmentation,
- un taux de positivité important des stupéfiants,
- des excès de grande vitesse toujours important,
- une généralisation de la conduite sans permis.

Ce constat confirme que la cause principale des accidents est le **comportement irresponsable de certains usagers de la route** et qu'il convient donc d'orienter des programmes d'actions qui visent à atteindre une modification des comportements, par l'éducation, la prévention dès le plus jeune âge.

2) En matière de sécurité routière

La Nouvelle-Calédonie enregistré en 2022 un triste record avec 70 tués sur les routes. Réuni le 15 décembre 2022, le Conseil Calédonien de Sécurité Routière réuni a acté le lancement de **campagnes de sensibilisation** aux dangers de la route pour appeler les calédoniens au **respect des règles de sécurité routière**.

En complément des actions éducatives et préventives, des actions coercitives visant à améliorer la qualité de circulation partagée des usagers sont à l'étude. Une mission d'expertise du département Contrôle Automatisé de la Délégation à la Sécurité Routière est attendue en 2023 dans le cadre de l'étude de faisabilité de différents moyens de contrôle et notamment le déploiement de dispositifs tels que la vidéo-verbalisation.

Enfin, sur le volet répression, de nouveaux dispositifs pourraient voir le jour en 2023 tels que la mise en œuvre de TIG Prévention et Sécurité Routière, ou encore un stage de sensibilisation à la sécurité routière.

3) En matière de lutte contre les stupéfiants

Le trafic de **cannabis** sur le territoire, réputé peu organisé, évolue tant sur la production à grande échelle que sur les techniques de vente. Le profit engendré par ce type de trafic est attrayant, devrait connaître une évolution exponentielle dans les années à venir. Le vecteur d'internet et notamment des réseaux sociaux facilitent le trafic et la mise en relation de producteurs, vendeurs et consommateurs notamment par des groupes dédiés sur Facebook.

L'importation de **drogues dures** qui semble avoir été freinée par les restrictions sanitaires liées à la pandémie tend à se développer avec la réouverture des vecteurs aériens et maritimes.

La **CROSS 988**, pilotée par la police à Nouméa, en veille depuis juin 2021, a été réactivée en juillet 2022. Les partenaires (GN, PN et Douanes) sont favorables à l'échange de renseignement et à la conduite d'opérations communes.

Le COMGEND a créé le 1^{er} mars 2023 une **cellule chargée de la lutte contre le trafic de stupéfiants** qui aura pour mission principale d'enrayer le trafic local de cannabis. Parallèlement la cellule cyber du COMGEND vient de monter en compétence avec l'intégration d'un militaire formé aux différentes investigations sur Internet et détenant la qualification d'enquêteur sous pseudo. Une récente incrimination, induite par la LOPMI, devrait permettre de lutter plus efficacement contre les administrateurs de plateformes en ligne dédiées au commerce de stupéfiants.

En parallèle, la DTPN dispose désormais de 6 enquêteurs venant constituer le groupe "stupéfiants".

Enfin, la direction régionale des douanes coordonne la lutte contre les trafics de produits stupéfiants par voie maritime par des contrôles trimestriels conjoints Gendarmerie-Police-Douanes avec équipes cynophiles, ainsi que par des contrôles des navires de plaisance, en provenance de l'étranger, au mouillage ou faisant route.

Elle lutte également contre le trafic de stupéfiants par voie aérienne en collaboration avec la brigade de gendarmerie de La Tontouta et les services de la police aux frontières, là encore avec l'appui d'équipes cynophiles par le contrôles de vols internationaux (exemple Singapour, Brisbane, Tahiti...).

La Polynésie Française est impactée par la consommation de drogues de synthèse de type ICE (méthamphétamine) pour laquelle une frange de la population calédonienne pourrait devenir un vecteur d'importation de ce type de produit.

4) En matière de lutte contre les violences intrafamiliales

La prévention des violences intrafamiliales reste une priorité à l'échelle nationale. L'objectif préconisé par le comité de suivi du Grenelle de 2019 de disposer de deux postes d'intervenants sociaux par département est atteint en Nouvelle-Calédonie avec **3 postes** (1 ISC en zone police, 1 ISG en province Sud et 1 ISG en province Nord).

Face au constat flagrant du rôle essentiel des ISC et ISG dans le processus de repérage, d'accompagnement et de libération de la parole des victimes de violences intrafamiliales, l'État **maintient son soutien financier**

aux collectivités partenaires dans la mise en œuvre des postes déjà en place en provinces Sud et Nord. En province Sud un second poste sera créé afin de renforcer le dispositif existant dont les statistiques de prises en charge sont en constante augmentation depuis 2019.

Lexique :

BST : Brigade Spécialisée de Terrain

COMGEND : Commandement de la Gendarmerie en Nouvelle-Calédonie

CROSS : Cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants

DCPP : Délégué à la cohésion police-population

DSI : Détachement de surveillance et d'intervention

DTPN : Direction Territoriale de la Police Nationale

EGM : Escadron de gendarmerie mobile

FINIADA : Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes

FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

GIR : Groupe d'Intervention Régional

GST : Groupe de Sécurité de Proximité

GPO : Groupe de Partenariat Opérationnel

IGGA : Infractions graves génératrices d'accidents

IPM : Ivresse publique et manifeste

ISC : Intervenant(e) Social(e) en commissariat de police

ISG : Intervenant(e) Social(e) en brigade de gendarmerie

LOPMI : Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur

OAD : Opérations anti-délinquance

ONISR : Observatoire national interministériel de la sécurité routière

PGM : Peloton de gendarmerie mobile

PSQ : Police de sécurité du quotidien

QRR : Quartier de reconquête républicaine

STPJ : Service Territorial de Police Judiciaire

TIG : Travaux d'intérêt général

VIF : Violences intrafamiliales

ZGN : Zone Gendarmerie Nationale

ZPN : Zone Police Nationale

Chiffres caractéristiques de la délinquance / source : SSMSI

Déclinaisons mensuelles et territoriales / source : données locales des services actifs de police et de gendarmerie.

Des écarts de cumuls sont possibles en raison des différentes sources de données notamment SSMSI obtenues après retraitement et consolidation des données détaillées issues des remontées des services des forces de l'ordre locaux.

Réalisé en collaboration avec les services du Commandement de la Gendarmerie, de la Direction Territoriale de la Police Nationale et de la Direction Régionale des Douanes.